

Pour une révision en profondeur des politiques d'asile et d'immigration

***(motion présentée par le Bureau et adoptée à l'unanimité au
49^e Congrès du SM, à Toulouse, le dimanche 29 novembre
2015)***

Confrontées à des mouvements migratoires qu'elles qualifient de *crise* pour masquer leur part de responsabilité, la France et l'Union européenne multiplient les déclarations et plans d'action. Le devoir d'accueil et les motivations humanitaires dont elles se parent n'y font pourtant office que de faux semblants : plus que jamais l'heure est à la fermeture, y compris à l'égard des réfugiés en provenance de pays meurtris par la guerre, les désordres les plus violents ou des dictatures effroyables.

Obligant les migrants à emprunter des routes qui allongent la durée et le prix de leur voyage, le refus, qui leur est opposé, de toute voies légales d'accès au territoire de l'Union, de même que la surveillance des frontières opérée sous la direction d'une agence Frontex sans cesse renforcée, sont les causes premières de la prospérité des trafics d'êtres humains comme des naufrages qui endeuillent sans cesse la Méditerranée.

Plus encore que la gestion chaotique d'une amplification des mouvements migratoires qu'ils n'ont pas su anticiper, ce que les États de la forteresse Europe donnent à voir c'est le naufrage de politiques d'asile et d'immigration conçues pour dissuader au lieu d'accueillir. Arc-boutés sur des catégories qui renvoient dans la clandestinité ceux qui n'accèdent pas à une protection chichement accordée, ils organisent aujourd'hui un insupportable tri d'êtres humains dans des *hotspots* dédiés à leur fichage et à leur expulsion à grande échelle.

Dans cette dérive, le gouvernement n'est pas en reste qui, pour *désengorger Calais*, disperse, au moyen de cyniques détournements de

procédure, des migrants qu'il sait pourtant éligibles au statut de réfugiés, de la même manière qu'il démantèle sans cesse des campements où les Roms sont réduits à établir leurs logements. Rendre invisibles ceux dont la seule présence dénonce l'échec d'une politique dans l'impasse, telle est l'unique ambition de ce gouvernement.

Le projet de loi relatif au droit des étrangers actuellement débattu au Parlement manifeste la même continuité dans la logique de contrôle et de rejet. Il persiste dans l'inversion de la logique d'intégration amorcée depuis 2003 et introduit une complexité accrue en instituant des titres de séjour pluriannuels à géométrie variable. Il tend à accroître l'efficacité des mesures d'éloignement et met en place un dispositif de contrôle qui permettra aux préfetures de requérir, auprès d'administrations et d'opérateurs publics ou privés, des informations dans le cadre de l'instruction des demandes de titre de séjour et de consulter les données détenues par ces organismes au mépris du respect de la vie privée et de la déontologie professionnelle des travailleurs sociaux.

Réuni en Congrès, le Syndicat de la magistrature :

- exhorte le gouvernement à rompre avec la politique de rejet et d'exclusion des étrangers en ouvrant des voies légales d'accès à ceux qui fuient la guerre, les violences et la misère et en renonçant à la mise en place de centres de tri dégradants pour la dignité humaine comme pour les démocraties ;
- exige qu'il soit mis fin aux opérations policières de dispersion des étrangers installés dans des habitats précaires ;
- demande aux parlementaires de rejeter le projet de loi relatif au droit des étrangers.